

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

Mise en situation

Chaque saison, plusieurs jeunes de notre milieu ne peuvent pratiquer le soccer et participer activement aux activités du club, faute de fonds.

À titre d'OBNL, le Club de Soccer Lévis-Est voit à valoriser la pratique du sport, et se doit de redonner aux plus démunis. Nous avons comme mandat de promouvoir les valeurs associatives et d'entraides à travers la communauté, le tout dans un cadre éducatif.

La présente politique d'aide financière a pour objectif d'aider certains jeunes défavorisés de notre milieu à défrayer les coûts associés aux activités du Club, en tout ou en partie (frais d'inscriptions, camp de jour, tournois, etc.).

Faire une demande d'aide financière

Pour pouvoir profiter de la politique d'aide financière du Club, il suffit de remplir le formulaire de demande et d'y joindre les documents demandés. Faire suivre au bureau du Club dans une enveloppe scellée, aux soins du comité d'éthique et assurance qualité.

Toute demande sera traitée confidentiellement par le Club de Soccer Lévis-Est, dans le respect de ses valeurs associatives : PLAISIR, DÉTERMINATION, RESPECT, LOYAUTÉ ET FIERTÉ.



Critères d'admissibilités

Les données officielles de Statistique Canada concernant les familles à faibles revenus constituent le barème de base du Club de Soccer Lévis-Est.

Seuil de revenu brut maximal par famille économique afin d'être éligible :

1 personne 23 647\$

2 personnes 29 440\$

3 personnes 36 193\$

4 personnes 43 942\$

5 personnes 49 839\$

6 personnes 56 209\$

7 personnes et + 62 581\$

Référence : Statistique Canada, seuils de faible revenu avant impôt (mise à jour 08-01-2014)

De plus, le jeune doit :

Être âgé entre 4 et 17 ans ;

Être inscrit, s'inscrire au Club, ou encore être s'inscrire à une des activités parrainées par le Club ;

Le jeune, le parent ou le tuteur légal s'engage à redonner au Club une demi-journée de bénévolat durant la saison. Le tout dans le respect de l'esprit d'entraide qui habite le Club.

Traitement de la demande

Le comité d'éthique du Club fera l'analyse confidentielle de toute demande effectuée. Ce comité effectuera par la suite son rapport et ses recommandations au Conseil d'Administration du Club, au cas par cas.

Le Conseil d'Administration pourra alors statuer sur la demande.

Le C.A du Club se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'aide financière, et ce, à sa seule discrétion.